

## FORMATION ORACLE : DÉVELOPPER AVEC PL/SQL

La formation Oracle : Développer avec PL/SQL sur 3 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec le langage PL/SQL afin de vous rendre opérationnel en matière de développement d'applications sur Oracle. De l'introduction au langage PL/SQL à l'utilisation de packages Oracle en passant par l'utilisation des curseurs, vous aurez une vue d'ensemble des connaissances requise pour le développement d'applications Oracle en PL/SQL

### PROGRAMME

#### 1/ PL/SQL : Présentation générale du langage

#### 2/ PL/SQL dans l'architecture des produits Oracle

- Développement d'un bloc simple en PL/SQL
- La syntaxe de base du langage
- Conception de Blocs imbriqués

#### 3/ Variables et constantes : Déclarer et utiliser

- Déclarer et utiliser des variables simples
- Appréhender les variables de type composite
- Mesurer la portée d'une variable

#### 4/ Utiliser les différents types de composites

#### 5/ Concevoir et utiliser des records

#### 6/ Concevoir et utiliser des tables PL/SQL

#### 7/ Comprendre et utiliser les instructions SQL

- Utiliser des commandes LMD
- Administrer des transactions
- Les fonctions SQL dans des blocs PL/SQL
- Mesurer les limites de SQL
- Assimiler la syntaxe particulière de SELECT

#### 8/ Traitements conditionnels et traitements répétitifs

- Instruction IF : traitements conditionnels
- Boucle LOOP : traitements répétitifs
- Boucle FOR et WHILE

#### 9/ Les curseurs : Déclaration et utilisation

- Utiliser SELECT pour ramener plus d'une ligne
- Actualiser les données traitées par un curseur
- Simplifier l'écriture avec la boucle FOR

#### 10/ Personnalisation du traitement d'erreurs

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1590 euros

3 jours

OR110

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

[christophe@agoratic.com](mailto:christophe@agoratic.com)

### OBJECTIFS

- Maîtriser le langage procédural PL/SQL et les objets stockés du noyau
- Concevoir des blocs PL/SQL partageables via plusieurs applications
- Développer un code PL/SQL plus performant et plus pertinent

### PRE-REQUIS

- Avoir suivi une Formation SQL : Interroger des bases de données
- (ou) Avoir des connaissances équivalentes

### PUBLIC CONCERNE

- Analyste
- Analyste programmeur
- Administrateur de base de données
- Exploitant de base de données

### DATES INTER-ENTREPRISES

Lyon

16/03/2026, 21/09/2026,

Lille

13/04/2026, 19/10/2026,

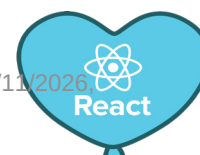
Strasbourg

27/04/2026, 26/10/2026,

Paris

11/05/2026, 03/08/2026, 02/11/2026

Autres dates : contactez-nous.



## NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt  
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24  
<https://agoratic.com>

## PROGRAMME (suite)

### 11/ Les exceptions prédéfinies : Utilisation

- Les exceptions déclarées du bloc PL/SQL
- Gérer les erreurs applicatives

### 12/ Concevoir des procédures et fonctions stockées

- SQL+ : créer, compiler et stocker des programmes
- Définir les paramètres de sous-programmes
- Utiliser les sous-programmes
- Se servir des déclencheurs

### 13/ Appeler des objets stockés

- Utiliser les fonctions stockées dans SQL

### 14/ Utiliser les packages Oracle

- DBMS\_OUTPUT : interface de sortie de blocs
- DBMS\_PIPE : communiquer entre deux sessions
- DBMS\_SQL : écrire du SQL dynamique
- DBMS\_DDL : accéder à des ordres LDD
- DBMS\_JOB : planifier et lancer des tâches
- UTL\_FILE : interface I/O dans des fichiers

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

### Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

### Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

### Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

### Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

### Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

### Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

### Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

### Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75